

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juin 2009

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 30

présenté par  
MM. Garrigue, Myard, Villain et Wojciechowski

-----  
**ARTICLE 2**  
(*Rapport annexé*)

À l'alinéa 27, après le mot :

« suivants : »,

insérer les mots :

« libre détermination de nos concepts stratégiques et de nos scénarios de crise, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les autres principes n'auraient pas beaucoup de sens si nous n'avions plus la maîtrise de la doctrine d'emploi de nos forces.